



VILLE DE VILLEFRANCHE SUR MER

**Demande d'arrêté de circulation ou/et de dérogation de tonnage
à présenter 15 jours ouvrés au minimum avant la date prévue des travaux
par courriel police.municipale@villefranche-sur-mer.fr**

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli, daté et signé et joindre à la demande la copie lisible de la carte grise (en format PDF) à jour des visites techniques de chaque véhicule concerné par la demande. La prise en compte de la demande ne sera effective qu'à réception du dossier complet. Toute demande incomplète ne pourra aboutir et sera classée sans suite.

Attention : Cette demande n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, elle permet simplement l'ouverture d'un dossier. La dérogation est nominative et ne pourra être utilisée par une entreprise non stipulée sur ce document. Elle est précaire et révoquable à tout instant sur ordre de la Police Municipale, de la Police Nationale ou de la Gendarmerie. À tout moment la Police pourra imposer, modifier ou stopper l'opération si celle-ci est susceptible de créer une perturbation excessive ou si les règles de sécurité ne sont pas ou plus observées.

Nom de la société ou de l'entreprise _____
Adresse _____
Code postal & Ville _____
Téléphone fixe et/ou portable _____
Courriel _____

Je soussigné (Nom et Prénom du responsable de chantier) _____
Téléphone _____ courriel _____
En qualité de ou mandaté par (nom de client) _____

I / Sollicite un arrêté de circulation (préciser le nom et numéro de la voie concernée) :



Il faudra convenir d'un rendez sur site avec la police municipale et la Métropole Nice Côte d'Azur afin de définir les conditions et les mesures à prendre pour la circulation des véhicules et des piétons.

Circulation alternée non oui (si oui préciser le type de pilotage) Manuellement / feux tricolores

Basculement de la circulation sur la chaussée opposée non / oui

Restriction de la chaussée en mètres linaires : _____

Fermeture de la voie de circulation : non oui (si oui préciser l'itinéraire de déviation) :

II / Sollicite une autorisation exceptionnelle de circuler (interdits dimanches et jours fériés) :

1 Journée : le _____ Horaires : _____

Durant la période : du _____ au _____ (maximum 6 mois)

Itinéraire emprunté par les camions sur la commune (**obligatoire**) : _____

Adresse du chantier : _____

Nature des travaux : _____

Numéro de DP / de PD/ de PC : _____

Veillez compléter le **tableau dans son intégralité et joindre à la demande la copie lisible de la carte grise** en format PDF et le contrôle technique à jour des visites techniques de chaque véhicule concerné par la demande. Les camions mandatés par le pétitionnaire seront autorisés à circuler exceptionnellement sur le domaine public routier métropolitain « en rotation pas plus d'un camion sur site ».



Nous vous informons qu'il a été décidé de réglementer **à 19 tonnes, 8 mètres de long et 3m70 de hauteur : l'avenue Léopold II et le boulevard Édouard VII, le boulevard de Suède et le chemin des Serres**. En attendant la mise en place des nouveaux panneaux, les demandes de dérogations « **seront accordées que pour des camions de * 19 TONNES PTAC MAXIMUM** » pour les voies précitées.

<u>Type de camion</u> (exemple camion-benne, camion-toupie, camion-grue, etc)	<u>Immatriculation du véhicule</u>	<u>Contrôle technique</u> Valable jusqu'au	<u>PTAC</u> * 19 T MAXI	<u>PTRA</u>	<u>Hauteur</u>	<u>Longueur</u>	<u>Largeur</u>

III / S'ENGAGE : le pétitionnaire déclare être assuré et reste responsable des accidents de tout nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au domaine public routier métropolitain. Le pétitionnaire assumera l'entière responsabilité des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés au domaine privé ou au domaine public routier métropolitain par les camions. Durant et au terme de la durée autorisée, toutes les dégradations occasionnées au voies empruntées par les camions seront réparées aux frais du pétitionnaire. Le non-respect de ces engagements et des règles de sécurité liées au mouvement des camions entrainera l'annulation immédiate de l'autorisation exceptionnelle délivrée.

IV / REGLEMENTATION : Les arrêtés municipaux prescrivant la lutte contre le bruit devront être respectés.

V / EST INFORMÉ QUE : la voirie concernée par la présente demande de dérogation est considérée être en bon état d'entretien conformément à son affectation, en application des lois et réglementations en vigueur. En présence d'une contestation de la part du demandeur de la présente, il lui appartient de faire dresser un constat d'état des lieux contradictoire par huissier, à ses frais.

VI / ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE : Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée.

Cachet de l'entreprise

Fait le _____
Signature du demandeur ✍